

Fiche d'inscription



EHESP

Pour vous inscrire, scanner ou photocopier ce bulletin, puis le remplir en lettres capitales

et le retourner :

• par fax : 02 99 02 26 26

• par email :

candidaturefc@ehesp.fr

ou

• par courrier postal à :

Ecole des hautes études
en santé publique
Service Scolarité -
Formation Continue
Av. du Professeur Léon
Bernard - CS 74312
35043 RENNES Cedex

1 fiche par stage
et par personne

L'EHESP est enregistrée
sur le n°53 35 09162 35
*Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat.*

ODPC habilité à dispenser des
programmes de DPC à titre
transitoire

Les personnes en situation
de handicap souhaitant
bénéficier d'un accueil
spécifique peuvent s'adresser
par téléphone
au 02 99 02 27 49
ou par courriel à :
Xavier.Martiniault@ehesp.fr

Titre de la formation :

Dates : Tarif :

Nom : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Adresse e-mail (obligatoire) :

Formation suivie au titre de :

DPC (complétez obligatoirement les informations ci-dessous)

Etes-vous inscrit au conseil de l'ordre ? Oui Non

Si oui, indiquez l'adresse e-mail du conseil de l'ordre dont vous dépendez :

Et votre numéro ADELI ou RPPS

Si non, indiquez l'adresse e-mail de votre responsable formation :

Mode d'exercice : Salarié Libéral Mixte

Adaptation et développement des compétences (adaptation à l'emploi)

Formation statutaire

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Qualification (diplômes...) :

Autre (préciser) :

Nom et prénom de votre responsable formation :

Adresse e-mail (obligatoire) de votre responsable formation :

Corps de rattachement et profession :

Service :

Nom de l'établissement :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

N° de SIRET : Code APE :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Financier (si différent de l'employeur) :

Adresse de facturation (si spécifique) :

Code postal : Ville :

J'accepte d'être informé(e) par e-mail des formations EHESP

Fait le Le Le

Signature du candidat

Visa de l'employeur

Visa du responsable

Formation

Dans le cas d'un règlement par chèque, merci de libeller et d'adresser indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

En cas de prise en charge par un organisme financeur (OPCA, Fongecif, Pôle Emploi...), l'EHESP n'accepte pas la subrogation. Par conséquent, le coût de la formation est à prendre en charge par l'employeur ou le stagiaire qui sera ensuite remboursé par l'organisme financeur.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente accessibles sur notre site internet ou notre catalogue 2014. Les renseignements fournis seront saisis sur un fichier informatique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès auprès de la direction de l'EHESP : fc@ehesp.fr

Retrouvez
toute l'offre
de formation
EHESP sur le site
www.ehesp.fr